

Lettre de Ernst Wohlfarth aux ministres des Affaires Étrangères des États membres (26 août 1959)

Légende: Par lettre du 26 août 1959, Ernst Wohlfarth, directeur du service juridique du Conseil, informe les ministres des Affaires étrangères ainsi que les représentants permanents des États membres de la clôture de la procédure d'ouverture d'une mission diplomatique du Portugal auprès de la CEE.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1959. Représentation du Portugal auprès de la CEE, CM2/1959-949.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_ernst_wohlfarth_aux_ministres_des_affaires_etrangeres_des_etats_membres_26_aout_1959-fr-c96b8932-7243-4130-a277-1479a519f744.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Ernst Wohlfarth aux ministres des Affaires Étrangères des États membres (Bruxelles, 26 août 1959)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la procédure convenue entre le Conseil et la Commission en matière d'ouverture de missions auprès de la Communauté Economique Européenne, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la procédure écrite relative aux demandes des Gouvernements de la Grande-Bretagne, du Portugal, de la Suède, de l'Autriche, de la Norvège, de la Confédération helvétique et du Japon est actuellement terminée.

Je communique au Président de la Commission l'accord du Conseil de la Communauté Economique Européenne sur le principe de l'ouverture de missions par ces pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire Général

WOHLFARTH
Directeur